

# RAPPORT LOCAL

ILE-DE-  
FRANCE



---

**Accompagner**  
les employeurs publics  
dans leur politique handicap

---



Fonds pour l'insertion des personnes  
handicapées dans la Fonction publique



---

# ILE-DE- FRANCE

- ▶ Le mot de la DTH
- ▶ Ça s'est passé en Ile-de-France
- ▶ Chiffres clés
- ▶ Annexes

# LE MOT DE LA DTH



Najoua Benfella  
Directrice territoriale  
au handicap du FIPHFP

## Quelles sont les caractéristiques spécifiques de votre région en matière d'emploi des personnes en situation de handicap ?

L'Île-de-France se distingue par la concentration importante d'employeurs publics, avec un grand nombre d'entre eux comptant plus de 250 agents, seuil à partir duquel la désignation d'un référent handicap est obligatoire, et plus de 550 agents, seuil prioritaire pour le conventionnement avec le FIPHFP. Cette spécificité régionale impose un accompagnement ciblé et une professionnalisation accrue des employeurs sur le sujet du handicap, avec plus d'un tiers des employeurs assujettis à ces obligations et 20 % d'entre eux considérés comme cibles prioritaires pour un conventionnement.

## Quelles évolutions percevez-vous dans les attentes des employeurs publics vis-à-vis du FIPHFP ?

Les employeurs publics franciliens expriment des attentes croissantes en matière de simplification et d'outillage pour mieux intégrer le handicap dans leur politique RH. Pour répondre à ces besoins, la DRIF s'engage à renforcer l'accompagnement par des rencontres dédiées entre employeurs publics et le FIPHFP, et par des actions ciblées du Handi-Pacte. Elle vise également à développer des outils pratiques et à monter en compétences les acteurs concernés. Le conventionnement est désormais davantage adapté aux besoins spécifiques des employeurs, tout en restant aligné avec les orientations stratégiques du FIPHFP. Enfin, l'animation de l'écosystème de l'emploi des personnes en situation de handicap reste une priorité pour favoriser une inclusion durable.

## Quelles réalisations, cette année, reflètent le mieux l'engagement du FIPHFP dans votre territoire pour l'emploi des personnes handicapées ?

En Île-de-France, l'engagement du FIPHFP s'est illustré par des actions majeures en 2024, notamment l'étape francilienne du Tour de France des handicaps invisibles axée sur le handicap psychique, débouchant sur des propositions stratégiques en santé mentale et pair-aidance. Le Comité local a validé des conventions représentant 2,9 millions d'euros, soutenant des employeurs comme le CH de Gonesse ou le Département de Seine-Saint-Denis. Le Club des Employeurs Conventionnés a travaillé sur le décroisement du handicap dans une dynamique RSE. Trois webinaires, des outils innovants comme le baromètre, et des actions avec des partenaires tels que l'Agefiph ou les plateformes Emploi Accompagné ont renforcé l'accompagnement. Enfin, la préparation des Trophées Emploi public et Handicap 2025 témoigne de la valorisation continue des initiatives inclusives.

# ÇA S'EST PASSÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

<https://www.fiphfp.fr/nos-regions/ile-de-france>

## RETOUR SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE DES HANDICAPS INVISIBLES EN ÎLE-DE-FRANCE

Le 25 janvier, la Préfecture de Paris a accueilli une nouvelle étape du Tour de France des handicaps invisibles, rassemblant plus de 150 participants autour du thème : « Handicap psychique et emploi : et si nous réinventons ? ». Cet événement s'est voulu une plateforme d'échanges pour réfléchir à de nouvelles manières d'intégrer et de soutenir les personnes atteintes de troubles psychiques dans le monde professionnel.

### Troubles psychiques, quels enjeux ?

Christophe Jean, adjoint du Préfet et Secrétaire général aux moyens mutualisés, a ouvert cette étape en soulignant l'importance de la région Île-de-France dans la promotion de l'inclusion des personnes atteintes de troubles psychiques. Il a également partagé des chiffres-clés :

- 80 % des handicaps sont invisibles, touchant directement ou indirectement une grande partie de la population.
- 15 % des jeunes de 10 à 20 ans nécessitent un suivi ou des soins spécifiques.
- 8 % des Français âgés de 15 à 85 ans ont souffert de dépression.

### Une intervention inspirante de Josef Schovanec

Le philosophe, écrivain et voyageur Josef Schovanec, porteur de troubles de l'autisme, a partagé un témoignage poignant, à la fois touchant et plein d'humour. Ses propos ont mis en lumière plusieurs points essentiels :

- Aucun individu n'est omniscient, qu'il soit en situation de handicap ou valide.
- Il est crucial de se concentrer sur les compétences et les forces plutôt que sur les déficiences.
- Les postes doivent être pensés et adaptés aux profils des personnes, au lieu de se limiter à des fiches de poste rigides.

### Des tables rondes pour mieux penser l'insertion professionnelle

Deux tables rondes ont permis d'approfondir la réflexion sur le handicap psychique et l'emploi :

- « L'emploi, une dimension essentielle du rétablissement » : un échange entre employeurs publics, acteurs institutionnels et spécialistes de la santé.
- « Faire de la santé mentale la grande cause de l'année 2025 » : une discussion axée sur les actions nécessaires pour promouvoir la santé mentale au travail.

## LE FIPHFP RENOUVELLE SA CONVENTION AVEC LA VILLE DE PARIS ET LE CASVP

Le 19 mars, le FIPHFP a signé pour la sixième fois une convention de partenariat avec la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Cette convention de quatre ans a été paraphée par Olivia Polski, Lamia El Aaraje et Léa Filoche, trois adjointes à la Maire de Paris, ainsi que par Marine Neuville, directrice du FIPHFP.

### Une politique volontariste en faveur du handicap

Depuis 2003, la Ville de Paris démontre un engagement continu pour favoriser l'insertion et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Elle met notamment en place des aménagements de poste dès le recrutement, assurant ainsi un environnement de travail adapté à tous.

### Trois objectifs prioritaires pour cette nouvelle convention

- Augmenter le recrutement de cadres en situation de handicap, en particulier ceux de catégorie A, qui ne représentent actuellement que 2 % des effectifs.
- Favoriser le recrutement d'apprentis en situation de handicap par des partenariats ciblés et l'organisation de forums spécifiques.
- Promouvoir la pair-aidance, en encourageant les échanges d'expériences entre agents confrontés aux mêmes handicaps ou maladies.

## UN CLUB DES EMPLOYEURS CONVENTIONNÉS HANDICAP AU TRAVAIL, RSO ET DIVERSITÉ

Le 11 juillet, le Handi-Pacte Île-de-France a organisé une session du Club des Employeurs conventionnés, réunissant représentants et experts pour réfléchir sur les interactions entre handicap, RSE et diversité.

### Une dynamique d'échanges constructifs

Lors de cette première session, quatre employeurs (Académie de Versailles, CNAV, Département de Seine-Saint-Denis et Université Paris 8) ont travaillé sur des pistes pour décloisonner la prise en compte du handicap et l'intégrer dans une approche plus large de la diversité. Ils ont notamment exploré :

- Les atouts et les obstacles de l'approche RSO appliquée au handicap.
- Les risques de dilution du sujet handicap au profit de thématiques plus larges.
- L'importance de moyens humains et financiers pour garantir une mise en place efficace.

### Perspectives pour l'avenir

Le groupe poursuivra ses travaux lors de la prochaine réunion, prévue en octobre 2024, avant une restitution finale en décembre. L'objectif est de créer des outils concrets pour une meilleure intégration du handicap dans les politiques d'inclusion et de diversité.

## UN WEBINAIRE SUR LE PARCOURS PROFESSIONNEL DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le 22 novembre, dans le cadre de la SEEPH, le Handi-Pacte Île-de-France a organisé un webinaire sur le thème « Handicap et parcours professionnel : comment assurer une réelle égalité des chances ? ». Cet événement a réuni 160 participants issus des trois versants de la Fonction publique.

### Un programme complet

Présenté par Glwadys Corvo et Jessy Luzolo, avec la participation d'Emilie Artigaud, coach au sein du groupe Arthur Hunt, le webinaire a abordé :

- Les bonnes pratiques pour un recrutement exemplaire, en lien avec les obligations légales.
- Les étapes clés pour assurer l'intégration, le maintien et l'évolution des agents en situation de handicap.
- Les rôles de Cap Emploi et des ESRP dans l'accompagnement.
- La gestion de la fin de carrière et les dispositifs d'accompagnement associés.
- Une session d'échanges dynamique a permis de répondre aux questions des participants sur les dispositifs existants et les modalités d'intervention du FIPHFP.

## ILE-DE-FRANCE - PLÉNIÈRE DU CLUB DES EMPLOYEURS CONVENTIONNÉS

Le 11 décembre 2024, le Handi-Pacte Île-de-France a organisé la réunion plénière du Club des Employeurs conventionnés. Cette matinée a permis de restituer les réflexions issues des groupes de travail précédents et d'envisager des pistes concrètes pour promouvoir l'inclusion du handicap dans une dynamique de diversité et de RSE.

### Restitution et réflexions

Les travaux se sont articulés autour de trois axes :

- État des lieux : Une communication inclusive est perçue comme une force, mais le manque de ressources et le risque d'invisibilisation du handicap restent des limites.

- Orientations : Propositions d'indicateurs d'impact, intégration du handicap dans la RSE et création de postes spécifiques.
- Projets à venir : Développement d'outils évaluatifs et formations pour sensibiliser les agents et les managers.

### Un brainstorming collectif

Les participants ont échangé sur les leviers à activer pour une inclusion renforcée : engagement institutionnel, formation continue, et simplification des processus administratifs. Ces réflexions serviront de base pour des actions concrètes et adaptées aux besoins des employeurs publics.

# CHIFFRES CLÉS

(Déclaration 2024 – Situation au 31/12/2023) - Hors employeurs nationaux. Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).

**5,92 %** vs 5,57 % en 2023

## TAUX D'EMPLOI DIRECT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

**3,61 %**

vs 3,18 % en 2023

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



**5,16 %**

vs 4,81 % en 2023

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



**6,60 %**

vs 6,27 % en 2023

dans la fonction publique **TERRITORIALE**



**31 767** vs 30 046 en 2023

## BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

**1 990**

vs 1 752 en 2023

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



**7 110**

vs 6 759 en 2023

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



**22 667**

vs 21 535 en 2023

dans la fonction publique **TERRITORIALE**



**4 459** vs 3 870 en 2023

## RECRUTEMENTS

**280**

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



**1 175**

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



**3 004**

dans la fonction publique **TERRITORIALE**



**1 179** vs 1 395 en 2023

## MAINTIENS DANS L'EMPLOI

**7**

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



**381**

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



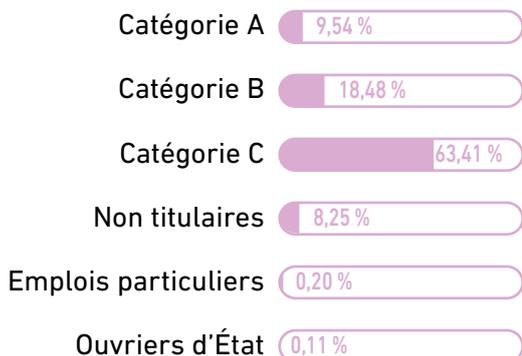
**791**

dans la fonction publique **TERRITORIALE**

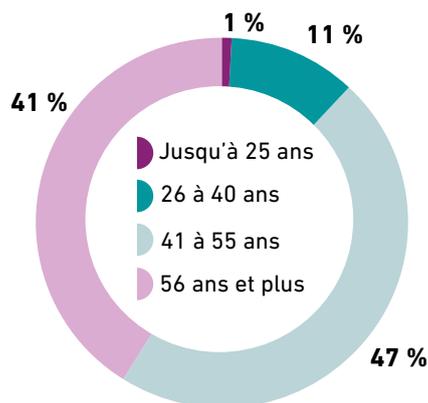


# LES BOE EN 2024

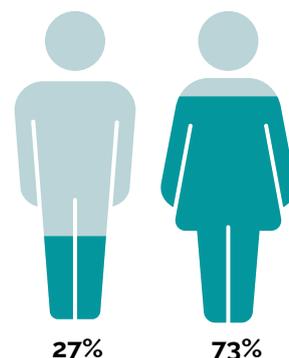
## STATUT



## ÂGE



## GENRE



## CATÉGORIE

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	1,63 %
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	12,57 %
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,24 %
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	0,42 %
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0,01 %
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	9,40 %
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	1,79 %
Titulaires d'une pension d'invalidité	0,43 %
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	0,73 %
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	72,58 %
Travailleurs sur emplois particuliers	0,20 %

## DÉTAIL DES EFFECTIFS

	EFFECTIFS (ETR)				BOE				TED			
	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL
ESSONNE	6 671	9 569	34 802	51 042	254	434	2 039	2 727	3,81%	4,54%	5,86%	5,34%
HAUTS DE SEINE	3 156	5 473	41 882	50 511	117	290	2 919	3 326	3,71%	5,30%	6,97%	6,58%
SEINE ET MARNE	2 535	11 512	31 690	45 737	84	623	1 930	2 637	3,31%	5,41%	6,09%	5,77%
SEINE SAINT DENIS	5 257	9 974	60 327	75 558	218	474	4 316	5 008	4,15%	4,75%	7,15%	6,63%
VAL D OISE	1 934	12 129	30 689	44 752	48	619	1 828	2 495	2,48%	5,10%	5,96%	5,58%
VAL DE MARNE	3 545	10 726	40 699	54 970	100	594	3 164	3 858	2,82%	5,54%	7,77%	7,02%
VILLE DE PARIS	29 297	65 642	71 747	166 686	1 049	3 461	4 624	9 134	3,58%	5,27%	6,44%	5,48%
YVELINES	2 737	12 719	31 847	47 303	120	615	1 847	2 582	4,38%	4,84%	5,80%	5,46%

Source : Recueil statistiques – Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC.

# LES CONTRIBUTIONS EN 2024

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ; PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux

**19 771 655 €** vs 25 434 650 € en 2023  
**CONTRIBUTIONS ÉMISES**

**7 708 919 €**  
dans la fonction  
publique **D'ÉTAT**



**5 541 658 €**  
dans la fonction  
publique **HOSPITALIÈRE**



**6 521 078 €**  
dans la fonction  
publique **TERRITORIALE**



**4 768 251 €** vs 3 948 729 € en 2023  
**INTERVENTIONS DIRECTES FINANCÉES**

**160 628 €**  
dans la fonction  
publique **D'ÉTAT**



**329 387 €**  
dans la fonction  
publique **HOSPITALIÈRE**



**4 278 235 €**  
dans la fonction  
publique **TERRITORIALE**



**739 037 €**  
vs 834 317 € en 2023  
**DANS LE CADRE DES  
AIDES PLATEFORME**

**45 849 €**  
dans la fonction  
publique **D'ÉTAT**

**148 267 €**  
dans la fonction  
publique **HOSPITALIÈRE**

**544 921 €**  
dans la fonction  
publique **TERRITORIALE**



**4 022 135 €**  
vs 3 114 412 € en 2023  
**AU TRAVERS  
DES CONVENTIONS  
EMPLOYEURS**

**107 700 €**  
dans la fonction  
publique **D'ÉTAT**

**181 120 €**  
dans la fonction  
publique **HOSPITALIÈRE**

**3 733 314 €**  
dans la fonction  
publique **TERRITORIALE**

**DONT 57 279 €**  
vs 81 907 € en 2023  
**EN FAVEUR DE  
L'APPRENTISSAGE**



**57 279 €** dans la **FPT**

## LES CONVENTIONS EN 2024

**7** CONVENTIONS VALIDÉES EN 2024  
PAR LE COMITÉ LOCAL  
POUR UN TOTAL DE  
**2 901 229 €**

### 1 Primo Convention

**491 000 €**

**1** dans la fonction  
publique **HOSPITALIÈRE**  
**491 000 €**



### 6 Renouvellements

**2 410 229 €**

**3** dans la fonction  
publique **HOSPITALIÈRE**  
**970 442 €**



**3** dans la fonction  
publique **TERRITORIALE**  
**439 787 €**



# ANNEXES

## LE COMITÉ LOCAL

### FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

Le Préfet de région ou son représentant

#### Titulaires

Christophe JEAN  
Yann-Gaël JAFFRE  
Julien LABEYRIE

#### Suppléants

Stéphane FAURE  
Nellie VACHET

### FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

#### Titulaires

Céline MARTIN  
Daniel CORNALBA  
Françoise DESCAMPS-CROSNIER

#### Suppléants

Leïla SLIMANE  
Sita DIARRASSOUBA-CISSE  
Hélène LERAITRE

### FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

#### Titulaires

Emeline LACROZE

#### Suppléants

Isabelle PERSEC  
Eric CLAPIER

## ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES AU PLAN NATIONAL

#### Titulaires

Hugues THIBAUT  
Vincent GUÉRIN  
Solange SAIDI  
Déborah MARY  
Séverine AUMONT  
Stéphanie LEPERA  
Sokom MARIGOT  
Patrice LEGUERINAIS

#### Suppléants

Asma FELIU  
Quentin MÉLINE  
Fabien GOLFIER  
Corinne PEREUR  
Kaïna CHEKKAL  
Emmanuelle JOLLET

## ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REGROUPEANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

#### Titulaires

Sophie TORTOSA  
Pascal FLEURY  
André MASIN  
Alix VIEL

#### Suppléants

Pierre-Emmanuel ROBERT  
Nacira SEDRANI  
Pierre BONNARD  
Jacqueline CHATELAIN

## PERSONNALITÉS COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Henri LOPEZ  
Anne-Cécile RICHARD  
Islam EL ACHAOU

## SÉANCES DU COMITÉ LOCAL

26 avril

11 octobre

5 juillet

13 décembre

## GLOSSAIRE

**AGEFIPH**: Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

**ARS**: Agence régionale de santé.

**BOE**: Bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

**Cap emploi**: Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

**CCAS**: Centre communal d'action sociale

**CD**: Conseil départemental

**CDG**: Centre de gestion de la Fonction publique.

**CEP**: Conseiller en évolution professionnelle.

**CHEOPS**: Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés.

**CHRU**: Centre hospitalier régional universitaire.

**CNFPT**: Centre national de la fonction publique territoriale.

**DEA**: Dispositif emploi accompagné

**DGAFP**: Direction régionale de l'administration et de la Fonction publique

**DINUM**: Direction interministérielle du numérique de l'état.

**DOETH**: Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.

**DREETS**: Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

**DTH**: Directeur/trice territorial/e au handicap.

**DuoDay**: Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien.

**EA**: Entreprise adaptée.

**EHESP**: École des hautes études en santé publique.

**ESAT**: Établissement et service d'aide par le travail.

**ESMS**: Établissement ou service social ou médico-social.

**ETR**: Effectif total rémunéré.

**FALC**: Facile à lire et à comprendre.

**FFH**: Fédération française handisport.

**FIPHFP**: Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

**FPE**: Fonction publique d'État.

**FPH**: Fonction publique hospitalière.

**FPT**: Fonction publique territoriale.

**Handi-Pacte**: Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap.

**MDPH**: Maison départementale des personnes handicapées.

**PFRH**: Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

**PPR**: Période de préparation au reclassement.

**PRITH**: Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés.

**PRST**: Plan régional de santé au travail.

**RGAA**: Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

**RQTH**: Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

**SEEPH:** Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

**SPE:** Service public pour l'emploi.

---

**TH:** Travailleur handicapé.

**TMS:** Troubles musculosquelettiques.

**TSA:** Troubles du spectre de l'autisme.





Retrouvez plus d'informations sur  
[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

**Fonds pour l'insertion des personnes  
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France  
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33  
e-mail : [eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr](mailto:eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr)

